

Conférence nationale des retraités du 16 février 2016

A cette conférence qui s'est tenue à Villejuif étaient présents 13 camarades retraités désignés par leurs sections, Jean Kister représentant le bureau national du SNTRS et Michèle Douville, déléguée de l'Union Fédérale des Retraités (UFR) de la FERC au 51^{ème} Congrès de la CGT. Trois sujets ont été successivement traités : la place des retraités dans le SNTRS, le 51^{ème} Congrès de la CGT et la protection sociale dans la Fonction publique.

1- Place des retraités dans le SNTRS

Il y a au SNTRS 375 retraités, dispersés sur toute la France. Il est difficile de les réunir tant au niveau local que régional. Une activité syndicale «retraités» va être lancée en région Midi-Pyrénées. A Lyon, des retraités des EPST se réunissent avec ceux de l'Université. Pour organiser l'activité syndicale à la retraite, il faut tenir compte d'un attachement professionnel variable, avec au fil des ans une diminution de l'intérêt pour les problèmes de la recherche. Des revendications concernant le quotidien apparaissent et c'est sur leurs lieux de vie que les retraités peuvent les exprimer et les porter. Pour accompagner cette évolution, les structures d'organisation des retraités doivent être souples.

La continuité syndicale doit être évoquée dans l'année précédant la retraite; son succès repose sur la prise en compte par le SNTRS des problèmes des «retraitables» et des retraités. Il devrait y avoir régulièrement dans le BRS des articles concernant les retraités, comme dans Le Lien, le bulletin de la FERC. Les actifs y verraient l'intérêt de la continuité syndicale à la retraite.

2- Le 51^{ème} Congrès de la CGT

Les premiers paragraphes du préambule du **rapport d'activité** ont été bien acceptés, mais pour le reste, les avis ont été très partagés. Parmi les points reprochés: l'absence d'analyse idéologique de la situation, l'occultation de l'affrontement capital/travail et la recherche d'un syndicalisme rassemblé sans faire état des positions des syndicats réformistes. Pour ce qui a été jugé positif: la CGT est à l'initiative de la plupart des luttes, elle mène la bataille des idées (campagne du coût du capital), s'adresse aux précaires, aux chômeurs et se préoccupe de la formation des nouveaux syndiqués. Rassembler les salariés est une nécessité: la mobilisation est plus forte avec des appels intersyndicaux et la CGT seule ne peut plus peser suffisamment sur le rapport de forces.

Le **document d'orientation** après modification par les amendements adoptés par le Congrès doit donner la ligne de l'activité confédérale pour les 3 ans à venir. Dans sa version initiale il a été très critiqué par certains : manque d'analyse de fond, histoire du syndicalisme caricaturale, «transformation sociale» souvent citée mais non définie, document mal écrit, non amendable. D'autres ont jugé que le document devait être amendé pour être acceptable. Ainsi il est impossible de laisser dire qu'il faut s'adapter aux effets du capitalisme. La CGT doit rassembler les mécontentements en donnant dans ce document des objectifs clairs quand le capitalisme en crise est de plus en plus agressif.

Le syndicalisme à la retraite n'est mentionné dans le document qu'en termes comptables. Il n'y a pas d'analyse des pressions exercées par le capitalisme pour diminuer ce « temps de vie improductif » ou pour chercher à en tirer profit. Les retraités doivent proposer des amendements sur ces sujets.

Les deux propositions de **modifications des statuts de la CGT** pour les retraités sur le passage de la cotisation syndicale de 0,5% à 1% des pensions ou retraites, et pour le « une voix pour 10 cotisations mensuelles pour tout syndiqué » pour la représentation au Congrès de la CGT ont recueilli la quasi unanimité des participants. Rappel : le SNTRS a voté en 2015 le passage de 0,7 à 0,8 %.

Il a été rappelé que pour le 51ème Congrès de la CGT le SNTRS a deux délégués et l'UFR-FERC trois. Au SNTRS, les votes sur le rapport d'activité et les amendements se font sans distinction des voix actifs/retraités. Dans ces conditions, difficile d'attribuer aux délégués de l'UFR-FERC les voix des retraités du SNTRS. En fonction du résultat des votes des actifs + retraités les mandats seront donc répartis entre les 2 délégués du SNTRS. Michèle Douville nous invite à réfléchir à l'organisation de l'expression des retraités du SNTRS sur les sujets qui les concernent. Elle nous invite également à lui faire parvenir nos amendements pour un relais supplémentaire au 51ème Congrès.

3- Protection sociale, régime de base et complémentaire

En novembre 2015 la section nationale des retraités a initié des actions suite à l'annonce des modifications tarifaires de la MGEN. Après une information très insuffisante de ses adhérents, la MGEN applique des décisions votées à l'AG extraordinaire d'avril 2015. En 2016 dix tranches d'âge sont mises en place, avec des taux de cotisations croissants (segmentation des tarifs) et en 2017 les risques couverts seront aussi segmentés ... en fonction des souhaits des adhérents ! C'est la fin de la solidarité intergénérationnelle et des valeurs mutualistes.

Il s'est vite avéré nécessaire d'élargir le débat à l'ensemble de la protection sociale car l'évolution actuelle de la MGEN s'inscrit plus largement dans la concurrence entre Assureurs privés et Mutuelles, orchestrée par les puissances financières au niveau européen.

Depuis 7 ans la MGEN est l'organisme d'assurance complémentaire référencé pour le Ministère de l'Education nationale. Mais en 2016 dans la Fonction Publique d'Etat (FPE), les ministères vont lancer les appels d'offres pour le renouvellement des organismes référencés d'assurance complémentaire. D'autre part, jusqu'à ce jour, l'adhésion à une assurance complémentaire dans la FPE est individuelle et volontaire, mais la Cour des Comptes recommande qu'elle soit collective et obligatoire comme c'est le cas dans le privé depuis le 1^{er} janvier 2016. Pour être retenue comme organisme référencé, la MGEN se prépare à présenter des « paniers de soins » compétitifs, quitte à proposer à ses adhérents des « sur-complémentaires » pour couvrir les risques hors panier. Pour les salariés, cette concurrence implacable se traduit par la mise en place d'une protection à « 3 étages », toujours plus chère. Et à la retraite, ils sont encore plus livrés à la loi du marché.

Derrière tout cela c'est la casse de la Sécurité sociale qui est programmée (Note N° 28 du Conseil d'analyse économique; janvier 2016). Elle a été fortement ébranlée par la création de la CSG et le patronat revient régulièrement à l'attaque pour faire disparaître ce système de protection sociale solidaire qui échappe encore aux puissances financières.

Pour en revenir à la MGEN, le SNTRS lui a adressé une lettre de protestation rédigée par la section nationale des retraités. De plus, il a informé tous les agents du CNRS et de l'INSERM de l'envoi et du contenu de cette lettre. Dans le même temps, les articles de Philippe Bouyries sur le sujet paraissent dans le Lien N°185 de la FERC. Le BN souhaite que la section nationale des retraités rédige un article pour le BRS. Michel Pierre en est chargé.

Il faudrait que la FERC et l'UGFF prennent aussi position. Pas simple, car l'UGFF vient de s'engager en intersyndicale et aux côtés de la Mutualité de la Fonction Publique (fédération de mutuelles pour les fonctionnaires dont la MGEN) dans une campagne de défense du système de protection sociale solidaire d'assurance complémentaire santé/prévoyance comprenant la gestion du régime obligatoire de Sécurité sociale.

Au niveau confédéral CGT, les camarades qui suivent les questions de protection sociale doivent être avertis de l'évolution de la MGEN pour que cela contribue au débat pour la reconquête du 100% couverture par la Sécurité sociale.

Par ailleurs, il nous faudrait revoir la représentation de la CGT dans les instances de la MGEN.